

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 février 2008

CP 08/02-07

### CASERNE DE GENDARMERIE DE VALENCE D'AGEN RENOUVELLEMENT DU BAIL A LOYER

---

Le bail à loyer concernant les locaux de la caserne de gendarmerie de Valence d'Agen, conclu entre le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et l'Etat-Gendarmerie pour une durée de 9 ans est arrivé à expiration le 31 janvier 2008.

Le montant du loyer actuel s'élève à 112 419 euros par an. Un nouveau bail pourrait être conclu selon les stipulations suivantes :

- ◇ Date d'effet : 1<sup>er</sup> février 2008
- ◇ Durée du Bail : 9 ans
- ◇ Clause de révision triennale en fonction de la valeur locative réelle estimée par les Services Fiscaux, sans que cette augmentation puisse être supérieure à l'évolution de l'Indice INSEE du coût de la construction.
- ◇ Montant du loyer annuel (établi par la Direction des Services Fiscaux) : 126 824 euros, payable trimestriellement à terme échu.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le dossier présenté.

### DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le renouvellement du bail à loyer concernant les locaux de la caserne de gendarmerie de Valence-d’Agen, aux conditions suivantes :
  - Date d'effet : 1<sup>er</sup> février 2008,
  - Durée du Bail : 9 ans,
  - Clause de révision triennale en fonction de la valeur locative réelle estimée par les Services Fiscaux, sans que cette augmentation puisse être supérieure à l'évolution de l'Indice INSEE du coût de la construction,
  - Montant du loyer annuel (établi par la Direction des Services Fiscaux) : 126 824 € payable trimestriellement à terme échu ;
  
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le contrat correspondant.

Adopté à l’unanimité.

Le Président,